Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213503105-20260310-D_2026_02_030-DE

Département d'Ille et Vilaine
Commune de Saint Sauveur des Landes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT SAUVEUR DES LANDES
SÉANCE DU 10 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix mars, à vingt heures trente, le conseil municipal de Saint Sauveur des Landes, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, sous la présidence de M. Christophe DEROYER, maire

Date convocation : 02.03.2026	
Affichage convoc : 02.03.2026	
Nombre de conseillers :	
En exercice :	19
Présents :	18
Absent :	1
Pouvoir :	0
Votants :	18

Présents : DEROYER Christophe, maire, BY Françoise, HAMARD Pierrick, LEDUC Joëlle, BOIVENT Amand, adjoints,
PEROZ Claude, TABURET Micheline, BRAULT Louis, TURMEL Catherine, PARIS Stéphane, JAN Stéphanie, GOUDAL Mickaël, RICHER Séverine, LHERMELIN Virginie, ROUHAUD Jean-François, ARNOULD Bérénice, LECOURTOIS Xavier, ARONDEL Carine.

Absent excusé : GUILLARD Mickaël

Monsieur Hamard a été nommé secrétaire de séance

Délibération n°2026/02-030

Objet : REHABILITATION DU PRESBYTERE POUR DEVENIR LA MAIRIE
Choix du maître d'œuvre – autorisation de signature du marché

Rappel des éléments de la procédure :
Consultation à procédure adaptée du 15/12/2025 au 29/01/2026 à 12h
Publication sur profil acheteur e-megalis : 15/12/2026 - parution JAL : 18/12/2025
Lot unique : Maîtrise d'œuvre - travaux de réhabilitation d'un presbytère pour devenir la mairie
Offres reçues dans les délais : 21 - Critères d'analyse des offres : valeur tech/60 et prix/40

Conformément à la délibération du conseil municipal n°2025/08-085 du 09/12/2025, la consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée du 15/12/2026 jusqu'au 29/01/2026. 21 offres oint été reçu sur le profil acheteur de la commune (e-megalis).

Le rapport d'analyse (21 offres reçues) a été présenté par l'Assistant à Maître d'Ouvrage (AMO) Orchestr'Am le 19/02/2026 au bureau municipal. Conformément au dossier de consultation les 3 candidats les mieux classés ont été reçus en audition le 03/03/2026.

A l'issue des auditions, ces 3 candidats avaient jusqu'au lundi 09/03/2026 à 12h pour répondre aux questions complémentaires et déposer leur offre définitive sur la plateforme

Le Maire ou son représentant certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
***Délais et voies de recours** : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours gracieux auprès du maire et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rennes.*

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213503105-20260310-D_2026_02_030-DE

e-megalis. Les 3 candidats ont répondu dans le délai fixé. Les offres ont été analysées par l'AMO dont le rapport est présenté ce soir au conseil municipal.

Il est rappelé que la mission consiste en la mise en œuvre du projet de réhabilitation du presbytère pour devenir la Mairie, depuis le diagnostic initial du site jusqu'au parfait achèvement des travaux, avec :

- 1 tranche ferme (TF) : phase pré-opérationnelle : reprise des études CODD pour confirmer la faisabilité technique, réglementaire et financière du projet, les esquisses, l'avant-projet sommaire (APS), les études d'avant-projet (APD) pour permettre d'établir l'estimation définitive du cout prévisionnel des travaux et permettre la fixation du forfait de rémunération définitif de la maîtrise d'œuvre APD *(attendu pour nov. 2026)*, les autorisations d'urbanisme, …
- 1 tranche optionnelle (TO) : phase opérationnelle : phase projet, consultation des entreprises de travaux et suivi des travaux jusqu'au parfait achèvement, …

M. le maire donne lecture du rapport d'analyse des offres et propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse à savoir celle de V. LEFAUCHEUR Architecte (35000 RENNES) mandataire du groupement *(co-traitants : AGENCE DELOURMEL maître d'œuvre, économiste de la construction et VRD, APROMO BET fluides, thermique, électricité, ARES CONCEPT BET structure, ACOUSTIBEL BET acoustique)* pour un montant de 81 922, 65 EUR HT (TF+TO).

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé de monsieur le maire,
Vu le rapport d'analyse des offres,
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE

- **DE RETENIR** l'offre économiquement la plus avantageuse soit celle de Vincent LEFAUCHEUR Architecte, mandataire du groupement, pour la mission de maîtrise d'œuvre de l'opération de réhabilitation du presbytère pour devenir la mairie.

- **D'AUTORISER** monsieur le maire, ou son représentant, à signer le marché ainsi que toutes les pièces et documents nécessaires à cette opération.

A Saint Sauveur des Landes, le 10.03.2026
Pour extrait certifié conforme
Au registre des délibérations,

Le secrétaire de séance, Le maire,

Pierrick HAMARD Christophe DEROYER

Le Maire ou son représentant certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
***Délais et voies de recours** : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours gracieux auprès du maire et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rennes.*